

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée
d'examiner le préavis municipal No 14-2020**

Route des Martines (tronçon Verger / Petit-Mont)
Réaménagement de la chaussée et des trottoirs
Mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Crédit demandé : CHF 750'000.- TTC (routes et éclairage)
CHF 285'000.- HT (collecteurs)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Cédric Mottier avec 5 de ses membres, 3 étant excusés, le mardi 06.10.2020 à dessein d'examiner le préavis cité en titre.

Nous remercions M. le Syndic Jean-Pierre Sueur et M. Jacques Marchand Municipal en charge des Travaux et Infrastructures, pour les renseignements et précisions transmis et pour les réponses aux questions de la Commission des Finances.

Introduction et considérations préalables

Ce préavis 14-2020 a été élaboré par la Municipalité en conformité avec les priorités octroyées par son plan de financement, soit en simultanéité et adéquation avec le préavis 06-2020 qui demandait au Conseil Communal « de porter à 76% de l'impôt cantonal de base les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2021 ». Or, dans sa séance du 28.09.2020, le Conseil Communal a refusé cette demande.

En réponse à l'interrogation de la Cofin, les représentants de la Municipalité ont clairement affirmé, sans argument percutent, voire sans une quelconque réflexion d'économie potentielle, qu'il n'y avait pas lieu de remettre en question ce préavis tant en ce qui concerne l'urgence, la priorité par rapport à d'autres investissements, que finalement : une réalisation à court terme telle que prévue !

La Cofin demeure étonnée par ce constat et s'est posée la question si le financement serait assuré par les liquidités courantes OU par voie d'emprunt. Les représentants de la Municipalité se sont référés à la traditionnelle petite phrase devenue un standard avec le « OU = inclus systématiquement » puisque l'un ou l'autre des

financements ne dépend pas d'un projet spécifique, mais bel et bien de l'état de trésorerie du moment ; les projets validés à financer se trouvant, sans distinction particulière, dans un « topf global ». La Commune a TOUJOURS fonctionné de la sorte et n'entrevoit aucune raison fondamentale d'en changer !

En effet, le plan des investissements adopté par la Municipalité en juillet 2020 prévoyait un investissement total de CHF 950'000.- pour ce projet en 2020-2021.

Examen du préavis

Le préavis 14-2020 consiste en un projet de réaménagement de la chaussée et des trottoirs sur la route des Martines entre le chemin du Verger et la place du Petit-Mont. Il s'agit prioritairement de rénover le revêtement bitumineux, car en l'état actuel l'eau s'infiltrerait ce qui provoquerait avec le gel en hiver des éclats de la chaussée.

Une étude d'aménagement d'une zone « 30 km/h » dans ce secteur a été transmise à l'instance cantonale qui statuera prochainement (résultat en attente). Il s'agira d'un autre préavis, mais le projet de ce préavis s'appuie d'ores et déjà sur l'étude susmentionnée, ce qui devrait occasionner : un confort d'usage aux piétons, l'élargissement des trottoirs - donc une réduction de la largeur de la chaussée, une modération du trafic avec trois seuils répartis sur la longueur du projet, une implantation d'arbres en alternance sur les deux trottoirs afin de lutter contre les îlots de chaleur en ville et de promouvoir la biodiversité. Puisqu'il s'agit d'une future zone 30, le projet en question n'intègre donc pas d'aménagement pour les deux roues.

La Commune prévoit d'entreprendre conjointement les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU et EC en totale conformité avec les nouvelles exigences. Ce tronçon représente la dernière étape - les autres tronçons ayant fait l'objet de préavis précédents - d'une mise en séparatif globale de tout un secteur, éliminant de fait la taxe due à ce jour auprès des Services Industriels. D'autres services industriels se coordonneront avec nos travaux communaux. Ainsi les conduites d'eau et de gaz, propriétés de la Ville de Lausanne, seront remplacées et Swisscom interviendra également avec la pose de tubes.

En outre, l'éclairage public sera remplacé par 12 nouveaux candélabres LED de couleur rouge. Bien que Monsieur le Municipal affirme que tout est garanti pour intégrer techniquement toutes les options qui pourraient être retenues dans le futur schéma directeur de l'éclairage public "plan lumière", la Cofin rappelle que ce dernier est toujours à l'étude !

Synthèse et conclusion

Forts des considérations préalables et de l'examen du préavis, les membres présents de la Commission des Finances demeurent très dubitatifs dans leurs prises de positions. Certes le fondement du préavis semble être incontestable, par contre décider avant le retour définitif des considérations quant à la zone 30 et sans même évoquer l'aspect sélectif sur les investissements empêche un consensus unanime au sein de la Cofin ... Il en résulte donc la très étonnante conclusion suivante :

les membres présents de la Commission des Finances, avec **une** voix **POUR** et **cinq ABSTENTIONS**, proposent au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- d'adopter le projet de réaménagement de la chaussée et des trottoirs sur la route des Martines entre le chemin du Verger et la place du Petit-Mont ;
- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU et EC, de réaménagement de la chaussée et des trottoirs sur ce tronçon ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.- (TTC) relatif aux travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil" (230.3311) - cet amortissement sera donc porté au budget ;
- de lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 285'000.- (HT) relatif aux autres travaux d'assainissement. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et sera amorti sur 30 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires des collecteurs" (460.3311) - cet amortissement sera donc porté au budget.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 octobre 2020

Le Président :

Cédric Mottier



Les membres :

Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz



Elisabeth Corbaz-Schwarz

--- Excusée ---

Nadège Longchamp-Geiser

--- Excusée ---

Olivier Maggioni

--- Excusé ---

Jean-Pierre Moser



Claudine Testaz-Rouiller



Le rapporteur :

Philippe Vaucher

